

Règlement de l'Allianz

Riviera Run

Ce règlement est spécifique à l'Allianz Riviera Run. Il est de la responsabilité de l'athlète de prendre connaissance du règlement complet de la course et de repérer les particularités propres à l'Allianz Riviera Run.

Préambule :

La 1^{ère} édition de l'Allianz Riviera Run (ci-après l'Événement) est co-organisée le 14 avril 2024 par Nice Eco Stadium, société par actions simplifiée au capital de 1.163.260 euros dont le siège social se situe Boulevard des Jardiniers - CS 23132 - 06202 Nice Cedex 3, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 529 090 599 RCS Nice et par LCO, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros dont le siège social se situe 365 avenue Archimède – 13799 Aix-en-Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 502 907 512 RCS Aix-en-Provence . Nice Eco Stadium et LCO sont ci-après dénommés « l'Organisateur ».

Le présent document définit

- 1.(i) le règlement sportif de l'Événement (ci-après le **Règlement**),
- 2.(ii) les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatif à l'Événement passée auprès de l'Organisateur par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription du www.allianzrivierarun.fr (ci-après les Conditions Générales de Vente)

Les termes « vous » « votre », « vôtre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son parent ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur en France.

La participation à l'Événement implique votre acceptation expresse et sans réserve des Conditions Générales de Vente et du Règlement.

1. Règlement sportif :

Le présent règlement sportif (ci-après le Règlement) s'applique à tout participant à l'Événement.

1.1.LES PARCOURS

Le premier parcours de l'Événement est de 7 km.

Le second parcours de l'Événement est de 4 km.

Le troisième parcours de l'Événement est de 2 km (Family Run).

1.2.CONDITIONS DE PARTICIPATION – LICENCE – CERTIFICAT MEDICAL

Pour participer à l'Événement, Vous devez être âgé de minimum :

- 7 (sept) ans au plus tard le 31 décembre 2024 pour le 2km.

- 14 (quatorze) ans au plus tard au 31 décembre 2024 pour le 4km.
- 16 (seize) ans au plus tard le 31 décembre 2024 pour le 7km.

En participant à l'Événement, vous participez à une épreuve sportive organisée ou agréée par les fédérations sportives. Par conséquent, votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire :

- d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition (FFA et FFTri),
- ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat, **qui doit dater de moins d'un an à la date de la course.**

ATTENTION ! Participants résidant à l'étranger : Vous êtes tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même si vous êtes détenteur d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français. Si le médecin est étranger le certificat médical doit être rédigé en langue : française, anglaise, espagnole, allemande, italienne ou portugaise.

Mention Obligatoire sur le Certificat Médical : Il est précisé que votre certificat médical doit comporter la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ». Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « athlétisme ». Les autres licences ne peuvent plus être acceptées.

Le certificat médical ou la photocopie de licence devront obligatoirement être communiqués par le participant via l'outil de téléchargement accessible sur la page "vérifier mon inscription" du site de l'Allianz Riviera Run. Aucun certificat médical envoyé par courrier ou par mail, ne sera pris en compte.

Des contrôles d'authenticité des certificats médicaux et des licences sont susceptibles d'être effectués sur place.

1.3.RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer, sur présentation des pièces suivantes :

- Votre licence ou certificat médical répondant aux conditions visées ci-avant,
- Votre convocation,
- Votre pièce d'identité

Le retrait des dossards se fait exclusivement côté Ségurane de l'Allianz Riviera Run le dimanche 14 avril 2024.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

1.4.MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS 2023

Les inscriptions à l'Événement se font exclusivement sur www.allianzrivierarun.fr et sur place (si des dossards sont encore disponibles).

TARIFS 2024

Pour des raisons de sécurité de l'Événement, l'Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de dossards disponibles.

- 7KM : Mode Solo : Tarif unique 23€ TTC
- 7KM : CE, groupes et étudiants : Tarif unique 18€ TTC
- 7KM : Entreprise/VIP : Tarif unique 89€ HT
- 7KM : Entreprise/VIP CE et groupes : Tarif unique 79€ HT
- 7KM : Mode Team (4 coureurs) : Tarif unique 80€ TTC
- 7KM : Mode Team (4 coureurs) CE, groupes et étudiants : Tarif unique 70€ TTC

- 4KM : Mode Solo : Tarif unique 18€ TTC
- 4KM : CE, groupes et étudiants : Tarif unique 14€ TTC
- 4KM : Entreprise/VIP : Tarif unique 79€ HT
- 4KM : Entreprise/VIP CE et groupes 69€ HT
- 4KM : Mode Team (4coureurs) : Tarif unique 65€ TTC
- 4KM : Mode Team (4 coureurs) CE, groupes et étudiants : Tarif unique 55€ TTC

- 2KM Family Run: Tarif unique 8€ TTC
- 2KM Family Run CE, groupes et étudiants : Tarif unique 6€ TTC

Le tarif des dossards est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de votre inscription.

Des promotions exceptionnelles peuvent être mises en place par l'Organisateur afin de vous faire bénéficier de réduction sur le tarif du dossard.

Toute inscription à un Evénement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement.

Chaque inscription donne droit à un dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Lors de l'inscription en équipe, l'engagement des coéquipiers est ferme et définitif : aucun changement de coéquipier ne sera possible.

1.5. JURY OFFICIEL

La course n'étant pas labellisée, pas de Jury Officiel.

1.6. SERVICES GENERAUX

Le service médical par la Croix Rouge Française et la société Euromédicare. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons médicales.

1.7. ACCES AU SITE ET SECURITE

L'introduction sur le site de l'Événement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Événement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès à l'Événement ou la poursuite de la course aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Événement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Événement.

1.8. CHRONOMETRAGE

Tous les participants au formats 7km et 4km se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard (puce sous forme de bandelette collée derrière chaque dossard) qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Un participant n'empruntant pas le parcours ne pourra être classé à l'arrivée.

La course 2km Family Run ne donne ni lieu à un chronométrage, ni lieu à un classement.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne serait en être tenu pour responsable.

1.9. CHALLENGES

Les formats 7KM et 4KM de l'Événement accueilleront en leurs sein des challenges chronométrés qui donneront lieu à un classement lié à ceux-ci (ce classement sera indépendant du classement général de l'épreuve).

1.9.1 Challenge SPRINT

Le challenge SPRINT se définit par un sprint de 100m localisé dans le salon 1904 au kilomètre 5 du parcours 7km et au km 2 du parcours 4km. Comme précisé ci-dessus, le classement lié à ce challenge sera indépendant du classement général du parcours.

1.10. ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Événement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Événement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Domage matériel : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

1.11. UTILISATION D'IMAGES

1.11.1. Image du participant :

L'Événement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Événement (Ciaprès « son Image »), pour une durée ne pouvant excéder 10 années suivant la date de l'Événement. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder à aux partenaires de l'Événement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus, 2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image. Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Événement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Concernant le site de l'Événement, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet par son nom, prénom son numéro de dossard ainsi que sa région.

1.11.2. Images de l'Événement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Événement captée(s) par le participant à l'occasion de sa participation à l'Événement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Événement.

1.12. DONNEES PERSONNELLES

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants (ci-après « les Données ») sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est la société responsable du traitement de ces données. En tant que Participant à l'Événement, nous vous invitons également à lire attentivement les dispositions suivantes :

Application « Connectée » - Publication des Résultats

À l'issue de l'Événement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Événement. Vos résultats sont susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à

l'adresse contact@allianzrivierarun.com, en amont de l'Événement et au plus tard 30 jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

1.13. PRISES D'IMAGES AERIENNES

Les participants sont informés de ce que :

- le jour de l'Événement, des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage ;
- ils pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'Événement à moins de 30 mètres desdits aéronefs
- Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.

1.14. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

1.15. EQUIPEMENTS INTERDITS SUR LE PARCOURS

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

1.16. LUTTE ANTI-DOPAGE

Les participants à l'Événement s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

1.17. MODIFICATION – REPORT – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Événement.

Si l'Événement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure, ce dernier proposera, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre Événement organisé par l'Organisateur, le report de l'Événement ou le remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Si vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, un produit ou service Allianz Riviera Run auprès de l'Organisateur via www.allianzrivierarun.fr (son site web, son site mobile ou son application) alors

les présentes Conditions Générales de Vente vous sont applicables et constituent le contrat de vente qui vous lie à l'Organisateur.

De surcroît si vous participez à l'Événement en tant que coureur, le Règlement vous est également applicable.

2.1.CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente ne sont pas applicables aux biens et services que Vous avez pu acquérir, de quelque façon que ce soit, auprès d'un tiers, que ce tiers soit mandaté – licencié, ou non par l'Organisateur. Les produits et services concernés par les présentes Conditions Générales de Vente sont uniquement ceux fournis directement par l'Organisateur et commandés via www.allianzrivierarun.fr

2.2. PRIX

Les offres de produits et services sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site sport-up.fr. Les prix sont indiqués hors frais de livraison et autres services particuliers auxquels vous auriez éventuellement souscrits.

Les tarifs des dossards sont précisés dans le Règlement. L'Organisateur se réserve la possibilité d'organiser en dehors des tranches de tarifs indiquées des promotions exceptionnelles pour vous faire bénéficier de tarif privilégié pendant une période donnée.

Le prix des produits et services est indiqué en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande. Les prix ne tiennent pas compte des frais de livraison, des frais d'emballage cadeau, d'éventuelles offres promotionnelles et réductions personnelles (« code promo »), indiqués avant la validation finale de la commande.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la commande et tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des produits présentés sur le site de l'Allianz Riviera Run. Toutefois les prix ne pourront être modifiés une fois la commande de l'Utilisateur passée.

Les commandes à destination des pays en dehors de l'Union Européenne, ne sont pas soumises à la T.V.A française. Les prix indiqués sur le site officiel pour ces commandes sont donc Hors Taxes. Toutefois, des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'Etat sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et sommes ne sont pas du ressort de l'Organisateur et sont à votre charge. Ils relèvent de votre entière responsabilité tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et/ou organismes compétents du pays de livraison. Nous vous recommandons de contacter le service des douanes pour plus d'informations.

2.3. DISPONIBILITE

La disponibilité des produits et services est normalement garantie. Dans l'hypothèse où, postérieurement à votre commande, un produit ou service deviendrait totalement ou partiellement indisponible, l'Organisateur vous préviendra dans les meilleurs délais de cette indisponibilité et vous donnera la possibilité soit d'être livré d'un autre produit ou service de qualité et à un prix équivalent, soit d'être remboursé du prix ou service commandé dans les 30 jours suivant la demande de remboursement.

2.4.MODALITES DE PAIEMENT

Sauf cas exceptionnel, seuls les paiements en ligne par carte bancaire via le formulaire d'inscription de www.allianzrivierarun.fr sont autorisés.

Vous certifiez être le détenteur de la carte bancaire utilisée pour effectuer le paiement de l'inscription. Pour que cette dernière soit définitivement validée, un paiement comptant doit obligatoirement être effectué, comprenant le montant total de l'inscription (prix de l'inscription + prix des options + frais divers).

Vous acceptez que la totalité de votre paiement soit débité par ZAPSPORTS (www.sport-up.fr) au nom et pour le compte de l'Organisateur de la manifestation à laquelle vous vous inscrivez, puis que ce montant lui soit reversé soit après déduction d'éventuels frais ou charges qui pourraient lui être facturées.

En cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement, l'inscription ne pourra pas être prise en compte. De même, l'inscription d'un participant qui n'aurait pas réglé une inscription précédente ou avec lequel un litige serait en cours de traitement, peut ne pas être prise en compte.

En cas d'impayé ou de répudiation d'un paiement par le participant, ZAPSPORTS (www.sportup.fr) mettra en œuvre toute action nécessaire au recouvrement de la totalité de la somme. ZAPSPORTS (www.sport-up.fr) se réserve le droit d'imputer au participant tous les frais engagés dans le cadre du recouvrement (lettre recommandée, frais d'huissier ou d'avocat). La somme minimale due en cas de recouvrement d'un impayé ou d'une répudiation est de quinze euros (15€) TTC pour couvrir les frais d'identification du participant grâce à son numéro CB et de demande initiale par mail de règlement amiable.

Les frais de transaction perçus par ZAPSPORTS lors d'un règlement des droits par carte bancaire sont généralement à la charge de l'internaute. Toutefois, l'organisateur, s'il le décide, peut en prendre une partie ou la totalité à sa charge, comme cela figurera dans les Conditions Particulières. Les frais de transaction ne sont jamais remboursés.

2.5.DROIT DE RETRACTATION

Achat de prestations de loisirs ou de produits personnalisés

On entend par « Prestations de loisirs » l'achat d'un dossard, d'un hébergement, d'un ticket de restauration, etc.

Vous ne bénéficiez pas de droit de rétractation sur l'achat de prestations de loisirs qui doivent être fournies à une date ou selon une périodicité déterminée, conformément aux dispositions légales de l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation suivantes :

« Les dispositions des articles L. 121-18, L. 121-19, L. 121-20 et L. 121-20-1 ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet :

[...]

2° La prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

Les dispositions des articles L. 121-18 et L. 121-19 sont toutefois applicables aux contrats conclus par voie électronique lorsqu'ils ont pour objet la prestation des services mentionnés au 2 ».

2.6. RESPONSABILITE - FORCE MAJEURE

L'Organisateur s'engage à décrire avec la plus grande exactitude les services et produits proposés sur www.allianzrivierarun.fr. En revanche, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française. De même, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

2.7. DONNEES PERSONNELLES

En vous inscrivant à l'Évènement , vous êtes amené à fournir un certain nombre de données et d'informations. Certaines de ces données permettent de Vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les données personnelles que vous communiquez (ci-après, les « Données ») sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est responsable du traitement de ces Données et à ses éventuels sous-traitants.

L'Organisateur collecte ces Données, pour des finalités déterminées, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte ;
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de Vos inscriptions aux Evénements ;
- Proposer des Services personnalisés au regard des informations renseignées sur Votre profil et notamment des conseils et des programmes d'entraînements ;
- Recouvrement, lutte contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration de nos produits et services ;
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de Vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations concernant nos activités ;
- Envoyer des emails ou SMS afin de fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'Évènement auquel Vous êtes inscrit ;
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que Nous Vous communiquons ;
- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de Vous informer d'autres évènements qui pourraient Vous intéresser au regard des informations renseignées sur Votre profil ;
- Permettre la gestion marketing et la promotion de Nos Services ;
- Envoyer des e-mails ou SMS, conformément aux dispositions légales applicables et avec Votre consentement, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre Evènement.
- Permettre aux participants de communiquer entre eux ;
- Organiser des loteries et jeux-concours et Vous permettre de Vous inscrire et de participer à ceux-ci,
- Vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

L'Organisateur pourra être amené à transférer de manière sécurisée des Données à votre sujet avec des tiers.

L'Organisateur pourra être amené à transférer de manière sécurisée des Données à ses filiales et à ses affiliés, dans ce cas leur utilisation est soumise aux présentes conditions.

Si vous avez commandé par l'intermédiaire de l'Organisateur des produits ou services à nos partenaires, l'Organisateur transférera de manière sécurisée à ses partenaires vos Données concernés afin de satisfaire votre demande. Ces tiers pourront vous adresser des communications, de la correspondance, des courriels.

Si vous avez consenti lors de la commande d'un produit ou service relatif à l'Événement à recevoir des communications des Partenaires de l'Événement, ces derniers sont susceptibles de vous adresser des communications, de la correspondance, des courriels.

Enfin, l'Organisateur peut partager, de manière sécurisé, les Données que vous nous soumettez à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de l'Organisateur. Par exemple, ces fournisseurs peuvent être le chronométrateur, le fabricant des dossards, la société en charge de l'assistance médicale. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.

Les Données sont hébergées en France.

Vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles des partenaires commerciaux de l'Organisateur, à qui les Données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale, sous réserve que vous ayez coché la case prévue à cet effet lors de votre commande sur Time To. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer dans votre espace « Mon Compte » ou selon les conditions prévues ci-après.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition sur l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ces Données post-mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse contact@allianzrivierarun.com, ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

Nice Eco Stadium - Boulevard des Jardiniers - CS 23132 - 06202 Nice cedex 3

Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 72 heures, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

Ces Données sont conservées conformément à la Loi « Informatique et Libertés » pendant une durée justifiée par la finalité du traitement.

2.11. COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR – MENTIONS LEGALES

L'Organisateur et éditeur du site www.allianzrivierarun.com est la société Nice Eco Stadium, SAS au RCS de Nice sous le numéro RCS 529 090 599 Nice, dont le siège est à Nice (06202) France, Bd des Jardiniers.

Directeur de la publication : [indiquer la personne en charge de la publication sur le site] Le site www.allianzrivierarun.com est hébergé par :

OVH

SAS au capital de 10 069 020 €
RCS Lille Métropole 424 761 419 00045
Code APE 2620Z
N° TVA : FR 22 424 761 419
Siège social : 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix – France

2.12. LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE

Toute réclamation née à l'occasion de l'Événement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au siège de l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@allianzrivierarun.com ou par courrier à l'adresse suivante :

Nice Eco Stadium

Boulevard des Jardiniers - CS 23132

06202 Nice cedex 3

Les présentes CGVU sont régies par le droit français. Tout différend lié à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes doit, dans la mesure du possible être réglé au moyen de négociations amiables.

A défaut de règlement amiable, tout différend est soumis aux tribunaux compétents.